

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 3 novembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de Ville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Inès Pontiroli, Nancy Draper-Maxsom, et Thomas Howard.

Également présents, Benedikt Kuhn, directeur général, Ginette Chevrier-Bottrill, directrice générale adjointe.

La séance débute à 19h30

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

James Eggleton - Chemins de tolérance

**15-11-2565**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Parole au public et questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de pavage de différentes sections de rues
4. Terrain au 1071, chemin de la Pointe-Indienne
5. Période de question du public
6. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

**15-11-2566**

**OCTROI DE PAVAGE DE DIFFÉRENTES SECTIONS DE RUES**

ATTENDU QUE des réparations de pavage sont nécessaires sur les chemins de la Baie, Pontiac, du Cimetière, Clarendon, Saint-John et River ;

ATTENDU qu'à 10h00 le vendredi 30 octobre 2015, quatre des sept entreprises sollicitées ont déposé une proposition : Pavage Inter Cité (79 893,08\$ toutes taxes incluses), Pavage Outaouais (75 759,44\$ toutes taxes incluses), Jason Hynes (91 142,19\$ toutes taxes incluses) et Pavage Gadbois (97 558,30\$ toutes taxes incluses);

ATTENDU QUE l'analyse effectuée a démontré que les quatre firmes ont déposé des propositions conformes à l'esprit du devis et que Pavage Outaouais, à 75 759,44 (toutes taxes incluses) a présenté le meilleur rapport qualité/prix;

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte la soumission de Pavage Outaouais au montant de 75 759,44\$ (toutes taxes incluses);

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le financement de ce projet soit assumé par le surplus non affecté.

Adoptée

Le conseiller Dr Jean Amyotte, arrive à la séance à 19h37.

**15-11-2567**

**TERRAIN AU 1071, CHEMIN DE LA POINTE-INDIENNE**

CONSIDÉRANT l'accès à la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT la signification historique et patrimonial du site;

CONSIDÉRANT le projet du Parc du Sault-des-Chats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac ne s'est pas dotée d'un conseil local du patrimoine et qu'elle a désigné dans son règlement 03-13 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le CCU afin de lui conférer ses attributs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8.2 du règlement 03-13 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le comité peut, à la demande du conseil, étudier, faire des recherches et soumettre des recommandations sur divers sujets, dont le patrimoine;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande au CCU d'étudier le projet visant à soumettre la partie du lot 7, rang 1, Canton d'Onslow (1071, chemin de la Pointe-Indienne) à l'une des options prévues par la *Loi sur le patrimoine culturelle*.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

James Eggleton - Terrain de la Pointe-Indienne

**15-11-2568**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 19h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

---

MAIRE

---

Directeur général

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».